



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	10	4

**OBJET : 00-0 - MOTION - LYCEE
AUDIBERTI - RENOVATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3155/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **06/12/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **10 DEC. 2012**

Pour le Maire,
L'Attaché principal,


A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 29 novembre 2012

Le jeudi 29 novembre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Serge AMAR à Mme Françoise THOMEL
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Martine SAVALLI à Mme Suzanne TROTOBAS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Khéra BADAOUÏ à M. Eric PAUGET
M. Bernard MONIER à Mme Agnès GAILLOT
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Considérant que le lycée Audiberti, lycée général et technologique, accueille plus de 1400 élèves de la seconde jusqu'au BTS. Il dispose en outre depuis la rentrée scolaire 2005 d'un dispositif exclusivement dédié aux élèves bénéficiant d'un statut de sportif de Haut Niveau,

Considérant que depuis son ouverture complète en décembre 1963, il a bénéficié de plusieurs campagnes de réaménagement dont la plus marquante remonte maintenant à 1989 dans le cadre du plan Lycée réussite,

Considérant que de nouveaux travaux d'envergure sont aujourd'hui indispensables pour lesquels le Conseil Régional a sollicité l'engagement financier de l'Etat,

Considérant qu'il semble que la Région souhaite revoir ses programmes de travaux et notamment l'enveloppe financière consacrée aux lycées au motif d'une réduction des dotations de l'Etat. Le Lycée AUDIBERTI pourrait faire les frais de cette réduction, alors même que la Commune d'Antibes Juan les Pins s'est engagée à mettre à disposition de la Région les locaux de l'ancien collège de la Rostagne afin de diminuer le coût global de la rénovation programmée. Cette mise à disposition de l'ancien collège ne saurait durer indéfiniment. Il est donc nécessaire d'avoir une plus grande visibilité sur le calendrier de la rénovation du Lycée Audiberti,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la motion suivante :

« Le Conseil municipal demande au Président du Conseil Régional de confirmer son engagement pour la rénovation du Lycée AUDIBERTI et de faire son affaire d'un éventuel désengagement financier de l'Etat.

Il demande à être informé du calendrier de rénovation du lycée AUDIBERTI ».

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE

APRES que M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE et M. AUBRY ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ADOPTE la motion relative à la rénovation du Lycée Audiberti proposée par le groupe Majorité.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-0 - MOTION - RENOVATION LYCEE AUDIBERTI -

Date de transmission de 10/12/2012

l'acte :

Date de réception de 10/12/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM3155-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121129-DCM3155-12-DE

Date de décision : 29/11/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes